

Règlement particulier



1^{er} LOIRE LADIES TOUR

Article 1/ Organisation

L'épreuve **1^{er} LOIRE LADIES TOUR** est organisée par RP EVENTS et le CR4C Roanne, association loi 1901 affiliée sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme 2023. Cette épreuve se dispute les Samedi 22 et Dimanche 23 Avril 2023 sur 2 étapes.

Article 2/ Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier Régional du Comité AURA de la FFC. L'épreuve est en classe Elite et OPEN 1.

Article 3/ Participation

La participation est uniquement autorisée en équipe. Les équipes autorisées sont conformes à l'article 2.1.005. La sélection des équipes est faite par l'organisateur, quelques semaines avant le départ de l'épreuve. 15 équipes maximum pourront concourir à cette épreuve. Seuls les coureuses Elite et Open 1 -2 – 3 pourront prendre part à cette compétition. **Chaque équipe devra être composée de 6 coureuses.** Une équipe ne pourra pas prendre le départ avec moins de 4 coureuses. Les équipes sont invitées par l'organisation.

Article 4/ Permanence départ et réunion des Directeurs Sportifs

La permanence de départ aura lieu à **l'hippodrome de Feurs, 3 Bd de l'Hippodrome, 42110 Feurs**, le **Samedi 22 Avril à partir de 10h00 jusqu'à 11h30** pour la confirmation des partantes et le retrait des dossards, plaques de cadre et transpondeurs. La réunion des Directeurs(rices) Sportifs aura lieu, même lieu à **11h30**.

Article 5/ Les étapes

1^{ère} étape : Feurs/Feurs - Départ 13h00 - Course en ligne de 103 km

2^{ème} étape : Riorges/Riorges – Départ 12h30 – Course en ligne de 103 km

Article 6/ Incidents de course dans les derniers kilomètres et passages à niveau

Conformément à l'article 2.6.27 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les 3 derniers kilomètres seront applicables sur les 2 étapes. Des passages à niveau sont présents dans l'étape 1 du samedi 22 Avril (un passage à niveau), les articles 2.3.30 et 2.3.31 du règlement FFC seront appliqués.

Article 7/ Pénalités de Course

Selon l'article 11 du règlement route de la FFC, « toute coureuse faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points acquis dans l'épreuve considérée. » Toute infraction aux règlements FFC, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension. Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à une autre coureuse.

Article 8/ Délais d'Arrivée

Les délais seront confirmés lors de la réunion des directeurs(rices) sportifs. En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Samedi 22 Avril - Etape 1 Feurs/Feurs : 25 %

Dimanche 23 Avril - Etape 2 Riorges/Riorges : 20 %

Pour des raisons de sécurité en course induits par les arrêtés préfectoraux, le comité d'organisation se réserve le droit d'éliminer immédiatement toute coureuse ou petit groupe de coureuses isolée et situé à plus de 15' du groupe principal, si celui-ci représente une difficulté d'organisation des services de sécurité de l'épreuve.

Article 9 / Engagements

Pour simplifier l'organisation dans la publication de la liste des engagés, les clubs devront envoyer leurs engagements **au plus tard le 1^{er} Mars 2023**.

Article 10 / Abandons

La coureuse qui abandonne doit enlever immédiatement son dossard et le remettre à un arbitre. En cas de non-respect, la coureuse est passible de la sanction R46. Il n'a pas le droit de franchir la ligne d'arrivée (Article 2.2.030).

Article 11/ Véhicules suiveurs

Il ne sera admis qu'un seul véhicule par équipe à l'échelon course. Les Directeurs(rices) Sportifs qui suivent les coureurs doivent effectuer l'intégralité du parcours. **Il est STRICTEMENT INTERDIT de prendre des raccourcis.** Les directeurs(rices) sportifs doivent respecter les directives des signaleurs et du régulateur pour ce qui est des emplacements parking et des déviations.

Article 12 / Contrôle Anti-dopage

Le règlement anti-dopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. **Le contrôle aura lieu après le protocole**, dans un délai maximum de 1 heure après l'arrivée. Le lieu de contrôle sera

fléché à chaque étape.

A la fin de la 1^{ère} étape : Hyppodrome de Feurs.

A la fin de la 2^{ème} étape : Mairie de Riorges, salle du rez de Jardin

Article 13/ Accident

Le comité d'organisation se décharge de toutes responsabilités d'accident causé par les Directeurs(rices) Sportifs ainsi que les éventuels accidents causés par les autres véhicules étrangers à l'organisation.

Article 14 / Feuilles de départ et présentation des équipes

Avant le départ de chaque étape, les concurrentes devront **OBLIGATOIREMENT** se présenter en équipe complète pour confirmer leur présence devant le représentant du jury des commissaires **AU PLUS TARD 15 MINUTES AVANT LE DEPART**. Une présentation des équipes aura lieu sur le podium protocolaire avant chaque départ d'étape :

Etape 1 : Hyppodrome de Feurs dès **12h15**.

Etape 2 : Mairie de Riorges dès **11h45**.

Article 15/ Radio-tour et Assistance technique neutre

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.575. Le service d'assistance technique neutre est assuré au moyen de 2 véhicules. Merci de leur prêter des paires de roues.

Article 16/ Sprints et GPM

Etape 1 : FEURS / FEURS – 103 Km

Départ fictif à 13h devant l'hyppodrome de Feurs puis départ réel à 13h05 50m après le passage à niveau (fictif de 1.300km).

GPM	SPRINT
..... (2 ^{ème} catégorie : 5-4-3-2-1 points) (5-3-2-1 points)
..... (2 ^{ème} catégorie : 5-4-3-2-1 points) (5-3-2-1 points)
..... (2 ^{ème} catégorie : 5-4-3-2-1 points)	

Etape 2 : RIORGES / RIORGES – 103 Km

Départ fictif à 12h30 Mairie de Riorges puis départ réel à 13h05 à la sortie de Riorges (fictif 1km500)

GPM	SPRINT
..... (1 ^{ère} catégorie : 10-8-5-3-1 points) (5-3-2-1 points)
..... (1 ^{ère} catégorie : 10-8-5-3-1 points) (5-3-2-1 points)
..... (1 ^{ère} catégorie : 10-8-5-3-1 points) (5-3-2-1 points)

Article 17/ Sécurité

La plus grande prudence est recommandée aux coureuses et suiveurs dans la traversée des agglomérations et passages difficiles. Ils devront respecter le Code de la Route (avec une vigilance particulière pour les coureuses attardées et les véhicules des équipes revenant de l'arrière, partant à l'avant). A noter, que comme le stipule le règlement FFC, les véhicules d'assistance des équipes (camions, par exemple) se déplaçant d'un point à un autre du circuit (pour ravitaillement notamment) non situés entre la voiture ouvreuse et le camion balai ne sont pas couverts par l'Organisation.

LES CARREFOURS DES ROUTES DEPARTEMENTALES ET NATIONALES SERONT GARDÉS PENDANT 1/4H APRES LE PASSAGE DU 1^{ER} COUREUR.

HORS CE DELAI, LES COUREUSES ATTARDEES DEVRONT SCUPULEUSEMENT RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE.

Article 18/ Prix

Grilles de Prix (par étape)	
Etape 1 : Feurs / Feurs	503/10 (100-88-75-63-43-35-30-26-23-20)
Etape 2 : Riorges / Riorges	503/10 (100-88-75-63-43-35-30-26-23-20)

Grille de Prix (Classement Général Individuelle au temps : Maillot Jaune)
610/10 (122-98-85-73-59-44-40-35-30-24)

Grilles de Prix (Classements Annexes)	
Maillot à pois (Meilleure Grimpeur)	150/3 (75-45-30)
Maillot vert (Classement par points)	150/3 (75-45-30)
Maillot Blanc (Meilleure jeune)	150/3 (75-45-30)
Meilleure équipe	300/3 (150-100-50)

Les prix des différents classements annexes seront payés, dans les 2 mois suivants l'épreuve, par RP Events.

Article 20/ Vol et détérioration

Le Comité d'Organisation du Loire Ladies Tour ne sera pas tenu responsable en cas de vol ou de détérioration de toutes sortes.

En cas de force majeure, d'évènement imprévu et indépendant de leur volonté pouvant influencer sur la sécurité et la régularité de l'épreuve, le Comité d'Organisation et le Jury des Arbitres pourront prendre les dispositions particulières qu'ils jugeront utiles et non prévues dans le présent règlement et ce en cohérence avec la réglementation FFC qui s'applique intégralement sur l'épreuve.

Eloïse LAINÉ, directrice de l'organisation du Loire Ladies Tour

Roanne, le 20 Février 2023